Le Petit Journal
de Saint-Privat-en-Périgord

SOMMAIRE

La vie communale

Le tour de France

"Les passoires thermiques"

Le sanglier

La vie associative

Le Mot du Maire

Nous voilà déjà à l'été 2023. Comme le temps passe vite… Les élections municipales ont eu lieu en mars 2020 et la fusion des 3 communes en janvier 2017. L'heure des premiers bilans est venue et sans vouloir être prétentieuse, je crois sincèrement qu'ils sont positifs.

En effet malgré la crise du Covid et la tempête de l'année dernière notre commune a bien tenu le choc. La visite du Sous-Préfet, dont vous pourrez lire le résumé dans ce journal, nous a permis de mettre en lumière les réalisations sur nos 3 communes historiques qui n'auraient pas été possibles sans la fusion.

Tout d'abord l'école de Saint-Privat-des-Prés qui a vu ses effectifs augmenter au point qu'il a fallu agrandir les locaux, alors que, souvenez-vous, elle avait été menacée de fermeture à plusieurs reprises. La boulangerie de Saint-Antoine, elle aussi menacée, dispose maintenant de tout le potentiel de pérennisation nécessaire, dans ses nouveaux locaux communaux. A Festalemps, l'église remarquable, qui a besoin d'une rénovation depuis plusieurs dizaines d'années va bénéficier très prochainement des travaux.

L'ancienne commune de Festalemps, seule, avait bien envisagé à plusieurs reprises cette réhabilitation, mais avait été obligée de renoncer.

Enfin, beaucoup craignaient que la fusion n'entraine plus de dépenses que d'économies, mais je peux les rassurer : La mise en commun du matériel communal et la conservation en l'état des effectifs de personnel, font que les comptes de la commune sont en parfaite santé et nous ont valu les félicitations du trésorier public.

Quand vous lirez ce journal, les festivités d'été auront commencé et j'espère vous rencontrer nombreux sur les différentes manifestations des associations de notre commune.

Bon été à tous, prenez bien soin de vous et soyez assurés de mon sincère dévouement.

Pascale Roussie-Nadal

Informations générales :

■ **La mairie de St-Privat-des-Prés est ouverte :** Du mardi au samedi inclus de 9h à 12h et le mardi de 14h à 17h. 05 53 91 22 87

■ **La mairie de Festalemps est ouverte :** Le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h. 05 53 91 28 56

■ **La mairie de St-Antoine- Cumond est ouverte :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h. 05 53 91 22 01

■ **La poste de St-Antoine-Cumond est ouverte :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h. La levée de la boite se fait en semaine à 10h et le samedi à 9h30.

■ **La poste de St-Privat-des-Prés est ouverte :**
Du mardi au samedi de 9h à 12h.
La levée de la boite se fait du mardi au vendredi à 10h. 05 53 91 27 55

■ **La bibliothèque de St-Privat-des Prés est ouverte :**
Le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.
Ouverture possible sur rendez-vous hors horaires des permanences.

■ **La bibliothèque de St-Antoine-Cumond est ouverte**
Le lundi de 14h30 à 17h.

■ **Le cabinet médical est ouvert**
Le lundi et jeudi sur RDV.
Tél : 05 53 90 80 09

■ Une **navette** peut vous emmener au **marché de Ribérac** le dernier vendredi de chaque mois *(Saint-Privat 9h10, Saint Antoine 9h20 et Festalemps 9h30)*

■ **Les commerces alimentaires de St-Privat-en-Périgord :**

- Epicerie St-Privat-des-Prés (Danielle Vitale) : ouverte tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi après-midi.

- Boulangerie St-Antoine-Cumond (Alexandre) : ouverte tous les jours le matin sauf le lundi.

- Relais 24, Bourg de Saint-Antoine-Cumond : **Restaurant et plats à emporter.** Fermé le mardi, le dimanche soir et le lundi soir. Les plats à emporter sont à récupérer en drive, de 10h30 à 13h et de 19h à 20h30. Réserv : 06 15 14 12 54 et 05 53 91 20 89 *(pas de messageries sur ce dernier).*

- Pizza "Chris" : Pizzas à emporter
196 Place Deltour à St-Antoine-C.
Mercredi de 18h à 21h30 et vendredi, samedi, dimanche de 11h30 à 13h30.
Tél : 07 50 63 41 52

- Plat oriental 24 sur commande :
Festalemps (à partir de 5 pers.)
Myriam WAWA : 06 92 25 97 22

■ **Commerces ambulants :**

- Boucher d'Aubeterre M. Bocquier
Mercredi à 15h à St-Privat-des-Prés.

- Fromager M. Philippe SOULIGOUX
l'Audibertie - 06 26 47 56 72
philippesouligoux@outlook.fr
Dimanche matin à St-Antoine-C.

- Légumes : Ferme de Mme Beauvais
Dimanche matin à St-Antoine-C.

■ **Le musée de Saint-Privat** ouvrira ses portes comme tous les ans du mardi au vendredi, à partir du 7 juillet au 18 août et de 15h à 17h30 ■

Nous vous rappelons que vous pouvez lire toutes les informations importantes concernant notre commune sur le site de la mairie de Saint-Privat-en-Périgord :
https://www.saint-privat-en-perigord.fr
*Vous y trouverez également une **version PDF du petit journal** que vous pouvez donc lire en ligne. Si vous préférez cette solution, faites-le nous savoir à la mairie par mail : **mairie-stprivat-en-perigord@orange.fr***
Nous ne vous distribuerons plus la version papier.
(Vous ferez un petit geste écologique…)
Si vous voulez que nous vous adressions directement les informations urgentes par mail, donnez-nous votre adresse mail.

FRANCE SERVICES du Pays de Saint-Aulaye :
Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?
France Services est à votre disposition :
9 rue du Dr Lacroix 24410 Saint-Aulaye. Tél : 05 53 91 64 08
franceservice@cc-paysdesaintaulaye.fr
Horaires : lundi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h - 17h30
Mardi et jeudi : 8h30 - 12h00 / Mercredi : 08h30 - 12h et 13h30 - 19h00.

Rappel de quelques règlementations importantes :

*Les brûlages des végétaux à l'air libre dans les jardins sont généralement interdits. Ils ne sont tolérés, du premier octobre au dernier jour de février que **sous réserve d'une déclaration en mairie et d'une dérogation**.*

Horaires de tonte et de débroussaillage : *Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.*

Tapage nocturne : *Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.*

Accueil des nouveaux arrivants :

Pascale Roussie Nadal et le conseil municipal souhaitent *la bienvenue aux nouveaux arrivants* sur la commune de Saint Privat-en-Périgord et les invitent à venir se présenter et s'inscrire à la mairie de Saint-Privat-des-Prés aux heures d'ouverture. Un livret d'accueil sera remis à chacun à cette occasion ■

Commémoration du 8 mai :

Le maire Pascale Roussie-Nadal, accompagnée de plusieurs conseillers et des porte-drapeaux, a honoré les monuments aux morts des 3 communes. Les commémorations ont débuté à Festalemps, puis Saint-Antoine-Cumond pour se terminer à Saint Privat des Prés où un apéritif a été offert aux nombreux habitants qui avaient participé aux cérémonies ■

Visite du Sous-Préfet le 3 mai 2023 :

Nicolas DUFAUD Sous-Préfet de Périgueux et Secrétaire Général de la Préfecture de la Dordogne est venu rencontrer le maire de Saint-Privat-en-Périgord, Pascale Roussie et les adjoints au maire.

C'est en début d'après-midi qu'a débuté la visite de la commune par un accueil à la mairie. Le maire a ensuite accompagné le secrétaire général à visiter la maison en cours de rénovation, rue du lavoir à Saint-Privat-des-Prés. Deux logements sociaux sont en cours d'aménagement. Le chantier a pris du retard mais les travaux devraient débuter très prochainement. Ils se sont rendus ensuite à l'école pour voir le module d'extension de la maternelle destiné à la sieste des tout-petits. Le sous-préfet s'est félicité de voir l'école du village pérennisée grâce à l'arrivée de nombreux enfants l'année dernière, en espérant que cette embellie se poursuive dans les années à venir. Ensuite, direction Festalemps pour la visite de l'église Saint Martin en cours de rénovation. Nicolas DUFAUD a particulièrement admiré les peintures murales, les cloches et l'ensemble de l'édifice. Il a renouvelé la promesse de l'état et de la DRAC de subventionner une partie des travaux.

Enfin, ils se sont rendus à Saint-Antoine-Cumond pour la visite de la boulangerie qui a ouvert le mois dernier et qui a bénéficié également de l'aide de l'état. Ils ont été accueillis par M. et Mme Alexandre qui se disent ravis de leurs nouveaux locaux et leurs ont fait gouter de délicieuses mignardises accompagnées du verre de l'amitié.

Avant de retourner sur Périgueux, le sous-préfet a tenu à féliciter la municipalité de Saint-Privat-en-Périgord pour son dynamisme et le nombre important de projet en cours. La fusion récente des trois communes a été évoquée pour finalement conclure que le bilan est globalement positif ■

Mise en place de pièges à moustique tigre :

Comme vous le savez le Sud-Ouest n'est pas épargné par la prolifération du moustique tigre.

Ce moustique est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue, du chikungunya et du zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel.

Une grande campagne d'éradication est en cours et pour cela des études de piègage sont en cours sur notre commune. Plusieurs pièges à moustiques tigres sont installés sur la commune.

- au niveau du cimetière de Saint-Privat-des Prés
- au niveau de la Meynardie
- au niveau du stade et du terrain de tennis de Saint-Privat des prés ■

Ne pas y toucher

Le musée fait peau neuve :

Le Musée de la vie au village vient de souffler ses 41 chandelles. L'âge de penser à se refaire une beauté ! Une refonte sobre du contenu, une identification de chaque objet, une disposition plus aérée, un grand nettoyage, une nouvelle peinture au sol, la confection d'un mobilier d'exposition supplémentaire sont en cours de réalisation.

Le sous-sol du musée recèle un Cluzeau de belles dimensions que nous allons valoriser et mettre en scène. L'éclairage du Musée sera amélioré par un nouveau système basse consommation plus performant.

Les travaux du Cluzeau et de l'éclairage seront exécutés à l'automne de cette année.

L'étage sera également rénové et sa conception revue.

L'équipe technique a été d'une grande efficacité dans l'aide apportée à cette tâche nécessaire, très prenante, mais passionnante.
Nous tenons à remercier des résidents de Saint-Privat-en-Périgord qui se sont mobilisés pour offrir des objets qui viennent compléter la riche collection des Musées.

Ils ouvriront cet été (comme tous les ans) et nous faisons appel aux bonnes volontés pour assurer quelques gardes en juillet et en août.

Il suffit de contacter le secrétariat de la mairie pour s'inscrire, par internet, sur le tableau des permanences. D'avance, merci à tous ! ■

Boulangerie de Saint-Antoine-Cumond :

Monsieur Alexandre vous accueille actuellement dans sa boulangerie de 7h à 13h du mardi au samedi et de 7h à 12h30 le dimanche. Il vous propose tous les jours pains, viennoiseries et gâteaux et sur commande pizzas et pièces montées pour toutes les occasions. Tout est confectionné avec des produits locaux.
Sans oublier le coin épicerie avec biscottes locales, pâtes, pâtés, vin, eau et boisson fraîches, tabac et timbres.
Début avril il ouvrira la nouvelle boulangerie avec un assortiment plus grand et des horaires qui évolueront *(ouverture l'après-midi)* ■

Décès de Mme Elisabeth Vigier :

Nous avons appris le décès de Mme Vigier Elisabeth survenu début mai.

Native de la commune, elle a exercé, avec son mari, pendant plus de 10 ans à l'école de Saint-Privat-des-Prés et la qualité de leurs enseignements a permis à de nombreux enfants de notre territoire d'acquérir les bases pour poursuivre brillamment des études supérieures.

Toutes nos condoléances à la famille ■

Incivilités :

Notre commune a une nouvelle fois été victime de vandalisme à plusieurs reprises, en particulier au niveau du lavoir, de l'école et de l'église. Soyons vigilant et nous vous rappelons que la commune a mis en place la structure « participation citoyenne » animée par Jean-Marie TALLON. Tout comportement inhabituel de personnes ou de véhicules circulant dans nos villages doit être signalé à la Gendarmerie Nationale ou à Jean-Marie TALLON qui se chargera de faire remonter les informations aux autorités compétentes. La sécurité de la population de nos villages, et plus particulièrement celle des personnes les plus vulnérables, doit-être l'affaire de tous.
Nous profitons de cet article pour vous rappeler également de faire très attention aux nuisances sonores qui sévissent également sur notre territoire. Respecter les horaires de tontes et éduquer votre chien pour qu'il n'aboie pas dès que vous avez le dos tourné. Pensez également à ramasser les déjections canines sur la voie publique ■

Sentiers de randonnée :

La 4ème édition des plus beaux sentiers du Périgord s'est déroulée le 4 Avril 2023.
Le village ayant eu sa première fleur, nous devions concourir à la création d'un chemin de randonnée afin de faire découvrir aux randonneurs et aux touristes le cœur du bourg, le patrimoine, le lavoir et nos ruelles fleuries. Les chemins de randonnées permettent de découvrir tout le charme et l'authenticité du Périgord et son histoire. C'est donc tout naturellement qu'ils s'intègrent dans la démarche de "Ville et Village fleuris" ■

Table ronde d'échanges :

Depuis le 23 mars, la table ronde réunit une vingtaine de personnes de différentes nationalités tous les quatrièmes jeudis du mois de 15 à 17 heures. De multiples sujets y sont abordés suivant les actualités du moment, les saisons et les questions des participants. Le but principal restant de partager un moment de convivialité et d'échange ■

La mobilité pour tous sur le territoire du Pays de Saint Aulaye :

1) Minibus :

La communauté de commune a acheté un minibus de 9 places qui pourra être mis à disposition des communes et de certaines associations. La priorité sera accordée aux services de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye *(Points Jeunes, affaires scolaires et périscolaires, tourisme, santé)* et du CIAS du Pays de Saint-Aulaye.

Suivant les disponibilités, le minibus pourra être mis à la disposition :
- des communes du territoire du Pays de Saint-Aulaye
- de la mission locale du Ribéracois Vallée de l'Isle pour les déplacements des jeunes du territoire du Pays de Saint-Aulaye à des ateliers/formations organisés par la mission locale
- de l'association des Restaurants du Cœur pour l'accès des personnes du territoire du Pays de Saint-Aulaye aux distributions alimentaires organisées par l'association sur le territoire de la communauté de communes.

Sont exclus :
- Les déplacements pour des prestations donnant lieu à rémunération.
- Les déplacements à titre personnel

2) Transport solidaire :

En 2022, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye a conventionné avec ENVOL sur la mise en œuvre à titre expérimental d'une action de mobilité inclusive, dédiée à la formation et à l'accès à l'emploi, sur les territoires communautaires du Périgord Ribéracois et du Pays de Saint-Aulaye en lien avec les politiques départementales relatives à l'emploi et à l'insertion.

De fait depuis lors, toute personne du territoire intercommunal bénéficiant d'une prescription sociale *(bon de transport établi par un prescripteur agréé : Pôle emploi, Mission Locale…)* a la possibilité d'être transportée gratuitement de son domicile au point de RDV envisagé. L'expérimentation – déjà renouvelée en 2023 - se poursuit jusqu'au 31 décembre 2023.

3) Atchoum réalise vos souhaits

En tant qu'entreprise solidaire d'utilité sociale dont l'objet est le transport solidaire, le covoiturage en milieu rural, ATCHOUM promeut les solutions de mobilité. ATCHOUM permet ainsi la mise en relation de particuliers situés en milieux ruraux pour effectuer du covoiturage.

Des plateformes dédiées facilitent cette mise en relation :

- un site internet d'intermédiation entre offre et demande de trajets,

- une application mobile relais du site internet,

- un centre d'appels téléphoniques permettant la prise en charge et la gestion des trajets pour les personnes en déficit d'usage des outils numériques.

Un passager indique le trajet qu'il souhaite effectuer et la plateforme le met en relation avec l'un des conducteurs enregistrés sur les Plateformes pour réaliser le déplacement souhaité.

Ce trajet payant pour le passager (0,35 centimes / km) permet également d'indemniser le conducteur.

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye déploiera ce service à compter de la rentrée de septembre 2023 à l'ensemble de sa population ■

Utilisation des toilettes publiques :

Comme vous le savez des toilettes publiques sont à disposition dans les bourgs des trois communes.
Nous vous rappelons que les lingettes, serviettes hygiéniques et tout autre déchet ne doivent pas être jetés dans les toilettes car cela bouche les canalisations. Nous vous remercions de votre compréhension ■

La Chasse aux œufs :

Samedi 15 juin a eu lieu dans le parc Simone Veil une chasse aux œufs de pâques organisée par la Bibliothèque en collaboration avec l'Amicale Laïque.
Cette première grande activité a remporté un vif succès, une trentaine d'enfants de la commune y ont participé accompagnés des parents et grands-parents ceci dans la joie, la bonne humeur. A cette occasion une vente de gâteaux, crêpes, gaufres et boissons a été réalisée au profit de l'Amicale Laïque. Toute l'équipe remercie chaleureusement les participants ainsi que tous les bénévoles qui ont permis la réalisation de cet après-midi convivial qui a fait revivre le bourg. Le mercredi après-midi les enfants sont venus

fabriquer leur panier pour ramasser les œufs. Le mercredi 15 mars ils ont fabriqué leur maison de lutin. Nous vous attendons nombreux pour les activités à venir un mercredi par mois et pour de nouvelles aventures prochainement ■

Appel à souscription pour les travaux de l'église de Festalemps :

Avec l'aide de la fondation du patrimoine, la commune va lancer une campagne de souscription pour aider à financer les travaux de l'église de Festalemps. C'est un moyen de faire participer de façon active la population à un projet de protection de notre patrimoine. Cette souscription permet une réduction d'impôts de 66% du montant versé. Si vous donnez 100€, cela ne vous coute en réalité que 33€. Si vous désirez souscrire adressez-vous à la mairie. Merci par avance ■

Le vison d'Europe en danger critique d'extinction :

L'office français de la biodiversité coordonne le troisième plan national d'action en faveur de l'espèce dont l'un des principaux objectifs est l'identification des derniers noyaux de population.

C'est dans ce contexte que les équipes du GREGE et leurs partenaires sont amenés à effectuer des opérations sur le terrain de pose et de contrôle de matériels de détection indirecte pour le vison d'Europe : Tunnels à empreintes et capteurs de poils, piquet à poils, pièges photographiques. La zone d'étude englobe le marais poitevin et le bassin versant de la Dronne et de ses affluents la Tude et la Nizonne. Merci de ne pas toucher à ces dispositifs ■

Tunnel à empreintes et capteur poils

Piquet à poils

Piège photographique

ETAT CIVIL *(*La Meynardie)*

Décès sur la commune :

Fernande Marceline DUBUR*
veuve SAUVE,
le 05/01/2023

Emilien Pierre PENIN*
le 06/01/2023

Anny Mauricette PONZONI*
le 11/02/2023

René ROUSSEILLE*
le 26/02/2023

Jean Patrick DUMAS
le 11/03/2023

Max André BILLAUDEAU*
le 19/03/2023

Hassan BOULAGHRAS
le 26/03/2023

Bernadette Gabrielle Elise
CHAMPSOLOIS*, le 05/05/2023

Décès hors commune :

Charles Marcel Edmond LEROY
le 24/01/2023

Francis Raymond MAGNE
le 05/05/2023

Madeleine Pierrette Charlotte MARRON
épouse GOLDENSTEIN
le 10/05/2023 ■

Le Tour de France à Saint-Privat-en-Périgord

La Dordogne accueillera en 2023 le tour de France hommes et pour la première fois le tour de France femmes.

La 3ème étape du Tour de France femmes prendra le départ mardi 25 juillet de Collonges-La-Rouge pour une arrivée à Montignac-Lascaux. Ce seront 147 km dont 52 km en Dordogne.

Comme annoncé dans le dernier Petit Journal, la 8ème étape du Tour de France hommes prendra le départ samedi 8 juillet de Libourne, direction Limoges pour 201 km avec une riche et spectaculaire traversée de la Dordogne. Elle traversera La Roche Chalais, Saint-Aulaye, Ribérac, Tocane, Lisle, Bourdeilles, Brantôme, Champagnac-de-Bélair, Saint-Pardoux-La-Rivière, Champs-Romain et Abjat-sur-Bandiat. Elle passera à Saint-Privat-en-Périgord sur la D5.

La caravane publicitaire arrivera au Terme Rouge à 12h00 et les coureurs suivront entre 13h53 et 14h00 selon leur vitesse.

Pour fêter cet événement, des fleurs aux couleurs du Tour (vert et jaune) ont été confectionnées par de nombreux bénévoles afin de décorer Saint Privat des Prés et le champ au carrefour des Neuf Pieds le long de la D5. Vous aurez certainement remarqué les vélos fleuris et autres décorations.

Le comité des fêtes de Saint Privat en Périgord vous proposera quelques animations le 8 juillet dans le champ des Neuf Pieds.

A partir de 7h30 vous aurez la possibilité de prendre un casse-croûte et d'admirer des tracteurs anciens.

A partir de 10h00 les tracteurs formeront les roues en mouvement d'un vélo géant.

Et à partir de 12h00 sandwichs et boissons vous permettront de patienter jusqu'à l'arrivée des coureurs.

Le tour de France historique :

■ Brève histoire du Tour de France

Le Tour de France est une course cycliste majeure qui se déroule chaque année en France. Elle a été créée en 1903 par le journaliste sportif Henri Desgrange, fondateur du journal L'Auto (aujourd'hui connu sous le nom de L'Équipe). Depuis sa création, le Tour de France est devenu l'une des compétitions sportives les plus prestigieuses au monde et un événement emblématique du cyclisme.

L'objectif initial de Desgrange était de promouvoir son journal et d'en augmenter les ventes en organisant une grande course cycliste. C'est ainsi que la première édition du Tour de France a eu lieu le 1er juillet 1903 et a attiré 60 participants. La course était divisée en six étapes, avec une distance totale d'environ 2428 kilomètres. Seuls 21 coureurs ont terminé la course, et le vainqueur fut Maurice Garin.

Au fil des années, le Tour de France a évolué, ajoutant de nouvelles étapes, modifiant le parcours et introduisant de nouvelles règles. Aujourd'hui, la course se déroule généralement sur une période de trois semaines en juillet.

Le parcours varie chaque année, mais il comprend généralement des étapes de montagne, des contre-la-montre individuels et par équipes, ainsi que des étapes de plaine.

Le maillot jaune est le symbole le plus emblématique du Tour de France. Il est porté par le leader du classement général, qui est calculé en fonction du temps total parcouru par chaque coureur. D'autres maillots distinctifs sont également décernés, tels que le maillot vert pour le meilleur sprinter et le maillot à pois pour le meilleur grimpeur.

■ Le Tour de France et la Dordogne

Le Tour de France a connu de nombreux moments historiques et des champions légendaires ont marqué son histoire, tels que Jacques Anquetil, Eddy Merckx, Bernard Hinault, Miguel Indurain, Lance Armstrong et Chris Froome, pour n'en citer que quelques-uns.

De 1952 à aujourd'hui, la Grande Boucle a traversé — ne serait-ce que brièvement — le département de la Dordogne lors de 25 éditions.

En 1952 l'étape Bordeaux-Limoges passe à Saint Privat en Périgord ; elle sera remportée par Jacques Vivier, Périgourdin d'origine et résidant à Saint Aulaye jusqu'à la fin de sa vie. *(Son vélo et divers articles seront exposés à Saint-Aulaye durant cet été).*

Le 8 juillet la Grande Boucle traversera le territoire de notre commune.

LES PASSOIRES THERMIQUES

■ Lutter contre le changement climatique

Le secteur du bâtiment est responsable de 17% des émissions de gaz à effet de serre en France en 2019. De tous les secteurs économiques, c'est le plus gros consommateur d'énergie (45%), juste devant le secteur des transports (44%). La rénovation énergétique joue donc un rôle central dans la lutte contre le dérèglement climatique. La France s'est engagée, avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte , à diminuer de 40% ses émissions de gaz à effet de serre et de 30% sa consommation d'énergies fossiles à l'horizon 2030. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Pour atteindre ces objectifs, la loi prévoit que l'ensemble du parc immobilier français atteigne un niveau de performance énergétique conforme aux normes "bâtiment basse consommation" (BBC) à l'horizon 2050, grâce à la rénovation de 500 000 logements chaque année.

En 2019, la loi énergie-climat, qui inscrit "l'urgence écologique et climatique" dans le code de l'énergie, fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux, dont l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette loi impose désormais des mesures en vue de lutter contre les logements très énergivores, qualifiés de "passoires thermiques".

■ La définition d'une passoire thermique

Le terme imagé de "passoire thermique", aussi appelé passoire énergétique, désigne des logements particulièrement énergivores. En somme, ce sont des bâtiments qui consomment énormément de chauffage et/ou sont très mal isolés. Mais attention ! Les passoires thermiques ne sont pas forcément des logements insalubres, il s'agit simplement de logement avec un mauvais Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

En France, cela concerne souvent de vieux bâtiments qui datent d'avant 1975. À l'époque, les techniques d'isolation n'étaient pas au point et pas du tout réglementées. C'est au milieu des années 70 que les premières règles sur l'isolation ont vu le jour, suivies de près par la première loi sur les économies d'énergie en 1978.

En février 2022, l'ONPE publiait son fameux tableau de bord de la précarité énergétique en France. La notion de passoire thermique peut être liée à celle de précarité énergétique. Des chiffres forts en ressortent. 20 % des Français déclarent avoir eu froid chez eux pendant au moins 24h durant l'hiver 2020-2021. D'un autre côté, 10,5 % dépensent plus de 8 % de leurs revenus dans leurs factures énergétiques. Au total, le pays recense 4,8 millions de passoires thermiques à éradiquer.

■ Les conséquences des passoires thermiques

1. Vos factures d'énergie sont trop élevées

Si vos factures dépassent 8 % de vos revenus, arrêtez tout ! Il est fort probable que vous viviez dans une passoire énergétique. C'est avant tout un logement très gourmand en énergie, ce qui entraîne fatalement de grandes dépenses en chauffage

en hiver (voire de climatisation en été !). Concrètement, ce problème est surtout lié à une mauvaise isolation. Les déperditions thermiques, souvent situées au niveau du toit (30%) et des murs (20%), sont totalement responsables. En somme, vous chauffez dans le vide et vous alourdissez vos factures !

2. Vous n'êtes pas à l'aise chez vous

Vous avez beau chauffer votre maison, vous n'obtenez toujours pas le confort souhaité. Voici une conséquence très désagréable des passoires thermiques. En chauffant trop pour pallier votre mauvaise isolation, vous ne parvenez jamais à obtenir une température homogène. Si votre logement est équipé par défaut de convecteurs électriques, dit "grille-pains", vous savez sûrement de quoi il s'agit !

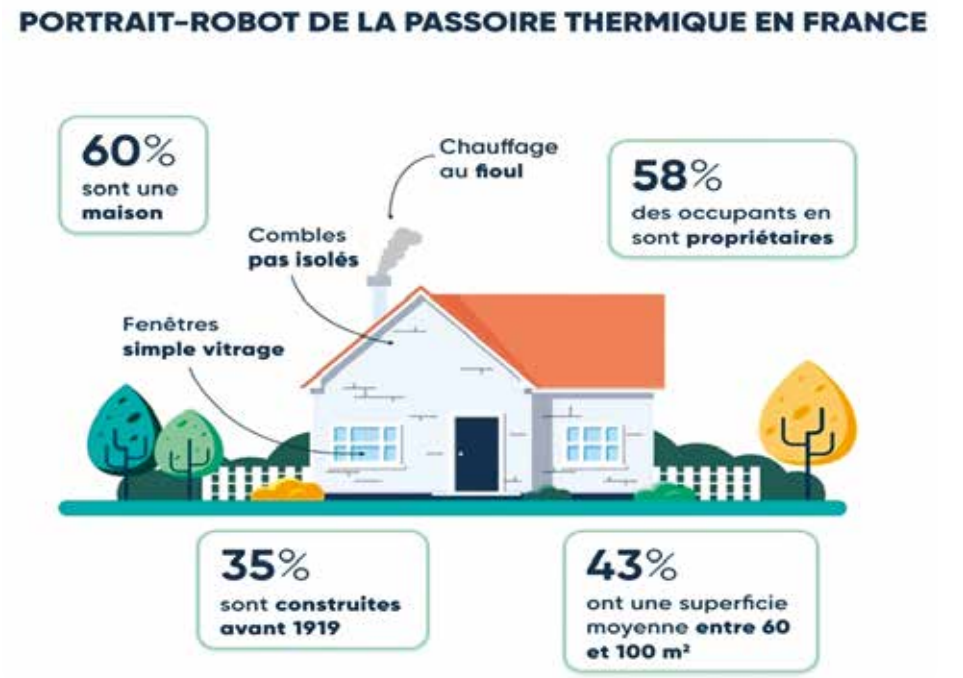

LES PASSOIRES THERMIQUES

3. Votre DPE n'est pas satisfaisant :

Simple et efficace, le diagnostic de performance énergétique vous indique si votre logement se situe dans la catégorie des passoires thermiques.

Cela permet à la fois de quantifier la consommation énergétique estimée et les émissions de gaz à effet de serre d'une habitation.

Le DPE vous est communiqué à l'achat ou à la location de votre maison. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire appel à un professionnel. Après étude de votre logement, il vous fournit une étiquette énergie avec une note située entre A et G. Si vous vous situez entre F et G, c'est sans appel : vous vivez dans une passoire thermique. Le calcul du DPE s'appuie sur les qualités concrètes d'un logement : son isolation, ses fenêtres, son système de chauffage. Entrent également en compte toutes les consommations énergétiques en termes d'éclairage et de ventilation.

Un décret de janvier 2021, en application de la loi énergie-climat de 2019, a introduit un seuil énergétique dans la définition du logement "décent". À compter du 1er janvier 2023, les logements dont la consommation énergétique, estimée par le DPE, dépassera les 450 kWh par mètre carré et par an seront considérés comme impropres à la location. Le ministère de la transition écologique estime que 90 000 logements sont concernés (dont environ 20 000 dans le parc social).

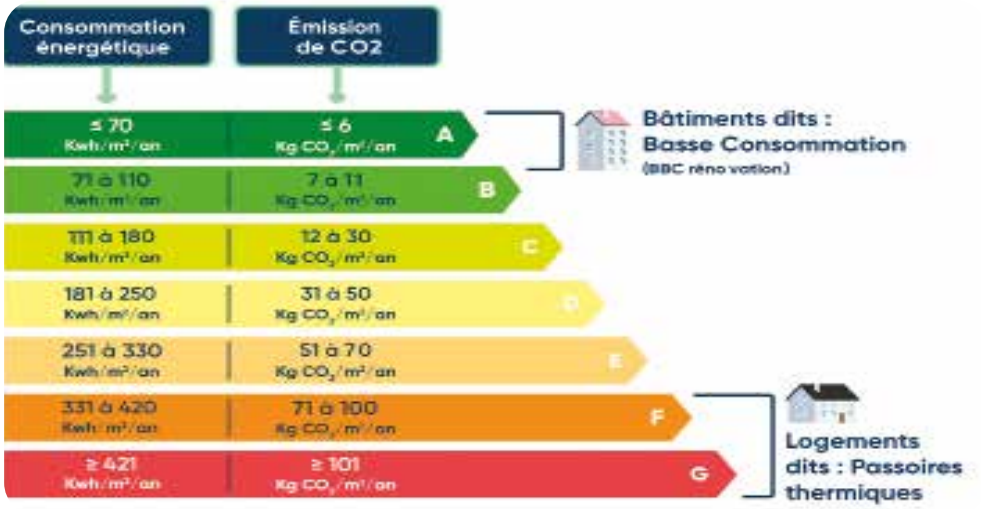

L'objectif est que l'ensemble des logements F et G soit rénové d'ici 2028, conformément aux préconisations de la Convention citoyenne pour le climat. Dans ce but, la loi Climat et résilience de 2021 a introduit de nouvelles mesures pour lutter contre les passoires thermiques :

• Interdiction de la location pour les logements classés G à partir de 2025, pour les logements classés F à partir de 2028, pour les logements classés E à partir de 2034

• Gel du loyer des passoires énergétiques dès 2023 : les propriétaires de logements classés F et G seront obligés de réaliser des travaux de rénovation énergétique s'ils souhaitent augmenter le loyer de leur logement lors du renouvellement du bail ou de la mise en location ;

• Obligation de réaliser un audit énergétique pour la vente des logements classés F et G dès 2022. À partir de 2025, cette obligation sera étendue aux logements classés E ;

• Obligation pour les copropriétaires de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) à l'échelle de l'immeuble et un plan pluriannuel de travaux (PPT) sur dix ans. Ce plan vise à éviter les reports de travaux en copropriété et la dégradation des bâtis existants.

■ Lutter contre la précarité énergétique

La lutte contre les passoires énergétiques revêt également un enjeu de justice sociale car les ménages qui les occupent sont les plus susceptibles de se trouver en situation de précarité énergétique.

La rénovation des bâtiments est la principale réponse apportée pour lutter contre le phénomène de précarité énergétique. La loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, définit la précarité énergétique comme le fait d'éprouver dans son logement "des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

Cette loi a créé, en mars 2011, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) pour assurer le suivi et l'analyse de ce phénomène en France et contribuer à l'orientation des politiques publiques.

LES PASSOIRES THERMIQUES

Quels dispositifs pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ?

La réglementation thermique des bâtiments

La réglementation thermique (RT) a été instaurée à la suite des chocs pétroliers de 1973 et 1979. Face à l'augmentation du prix du pétrole, la France prend conscience de l'importance de réduire ses consommations d'énergie.

Plusieurs réglementations thermiques successives ont ainsi été mises en place (RT1974, RT1982, RT1988...), mais elles ne concernaient que les constructions neuves. Depuis 2007, la réglementation thermique des bâtiments existants (RT existant) encadre les travaux de rénovation entrepris sur des bâtiments résidentiels ou tertiaires existants et fixe les performances énergétiques à respecter. Elle est définie dans l'arrêté du 3 mai 2007, modifié par l'arrêté du 22 mars 2017.

Les mesures réglementaires sont différentes selon l'importance des travaux prévus par le maître d'ouvrage

Les aides pour réaliser des économies d'énergie

Le marché de la rénovation énergétique est fortement soutenu par les aides financières de l'État (Ma prime rénov', CEE, chèque énergie...) qui contribuent à l'atteinte de l'objectif de 500 000 logements rénovés par an.

En 2019, 3,1 millions de ménages, soit 20% des ménages résidant dans une maison individuelle en France, ont terminé au moins un geste de rénovation en 2019, selon le ministère de la transition écologique. Les dépenses totales de ces travaux se montent à 27,8 milliards d'euros.

• Au niveau du territoire : Le PIG.

La Communauté de communes est porteuse du *Programme d'Intérêt Général (PIG)* conduit sur le territoire ainsi que sur la communauté de communes du Pays Ribéracois. Il permet aux propriétaires privés

bailleurs ou occupants, de bénéficier de subventions pour certains types de travaux sur leurs propriétés.

Les travaux d'isolation et d'adaptation pour lutter contre la précarité énergétique sont éligibles aux aides.

Le logement doit avoir plus de 15 ans et les aides sont attribuées sous conditions de ressources aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Outre ces aides versées par la Communauté de Commune, le PIG va vous aider à percevoir également les aides du département et de l'ANAH. Les permanences se tiennent à *France Service* à la mairie de Saint-Aulaye. Tél : 05 53 91 86 37.

Un agent de SOLIHA, partenaire du PIG peut vous recevoir le premier mercredi du mois à Saint-Aulaye ou le troisième mercredi du mois à La Roche-Chalais.

Tél : 05 53 06 81 20.

• Au niveau national : L' ANAH

Les aides de l'ANAH qui concernent les économies d'énergie correspondent maintenant à *Ma prime rénov'*.

Cette aide sert à financer tous les travaux qui ont pour objectif de réaliser des économies d'énergie (isolation, chauffage, ventilation).

Elle est accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés de logement construit depuis au moins 15 ans.

Si la demande a comme objectif de financer le remplacement d'une chaudière au fioul par un nouvel équipement de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire, les logements construits depuis au moins deux ans peuvent en bénéficier.

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent le logement à rénover ou le loue. Elle permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif.

Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement). Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux. Les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' peuvent être déposés sur le site *www.maprimerenov.gouv.fr*

À partir de 2023, la délivrance de MaPrimeRénov' ainsi que de certaines autres aides à la rénovation énergétique délivrées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sera - dans certains cas - conditionnée au recours à un tiers de confiance : l'Accompagnateur Rénov'. La prime est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les Certificats d'économie d'énergie (CEE), ou encore les aides des collectivités locales ou celles d'Action logement.

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

■ **Les autres aides :**

Les primes "coup de pouce" sont des aides financières aux particuliers attribuées par des fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), pour financer certains travaux de rénovation énergétique : Ce dispositif a été instauré par la loi POPE (Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique) en 2005. Il impose aux fournisseurs d'énergie des quotas d'économies d'énergie à réaliser, sous peine de devoir verser des pénalités financières à l'État. Ils peuvent obtenir ces certificats d'économies d'énergie par différents moyens et notamment en versant une prime énergie pour financer les travaux de rénovation énergétique (dont le montant varie selon les travaux entrepris et le niveau de ressources du foyer.

1) Coup de pouce chauffage

Le coup de pouce chauffage permet de financer l'installation d'une chaudière biomasse performante, d'un appareil de chauffage au bois très performant, d'une pompe à chaleur (air/eau ou eau/eau ou hybride), d'un système solaire combiné ou encore le raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables.

La prime concerne des travaux engagés jusqu'au 31 décembre 2025 et dont la date d'achèvement est avant le 31 décembre 2026.

Les ménages qui remplacent leur chaudière au fioul par un système de chauffage plus respectueux de l'environnement peuvent compléter leur aide coup de pouce chauffage par l'aide "Coup de boost fioul". Cette aide complémentaire peut atteindre 1 500 euros, et est cumulable avec Ma Prime-Rénov'. Elle concerne les opérations engagées jusqu'au 30 juin 2023 et achevées au plus tard le 31 décembre 2023.

2) Coup de pouce isolation

Le montant du coup de pouce isolation (isolation à 1 euros) a été supprimé depuis le 1er juillet 2022. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a observé un niveau particulièrement élevé de pratiques frauduleuses dans ce secteur (démarchage abusif, défaut d'information sur les tarifs, devis incompréhensibles, crédits camouflés, non-respect des droits des consommateurs...).

3) Les autres coups de pouce

Un coup de pouce "Rénovation performante d'une maison individuelle" est disponible depuis le 12 octobre 2020. Les opérations concernées sont celles dont la date d'engagement intervient jusqu'au 31 décembre 2025 et la date d'achèvement d'ici le 31 décembre 2026.

Coups de pouce : les conditions pour en bénéficier

• Être propriétaire ou locataire ;

• Le logement concerné peut être une résidence principale ou secondaire ; il doit être achevé depuis plus de 2 ans ;

• Tous les ménages peuvent bénéficier de ces primes ;

• Les travaux doivent respecter des exigences de performance minimales et être réalisés par des professionnels reconnus garants de l'environnement (RGE).

Coups de pouce :
montant et versement des primes

• Les montants sont différents selon la nature des travaux et selon que vous êtes considérés ou non comme un ménage aux revenus modestes. Ainsi, plus les ressources sont faibles, plus le montant de la prime est élevé. Les revenus retenus sont les revenus fiscaux de référence (RFR) de l'année N-2 (soit 2021 pour les demandes faites en 2023)

• La prime peut vous être versée directement ou déduite de votre facture. Pour en bénéficier vous devez choisir un fournisseur agréé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), signataire de la charte d'engagement.

Envoyer les pièces justificatives de vos travaux au fournisseur d'énergie ou à son partenaire ■

LE SANGLIER

DESCRIPTION PHYSIQUE

Le sanglier est un mammifère omnivore qui ressemble à un cochon, tout en étant bien plus massif. Sa femelle se nomme la laie, les petits des marcassins. Son avant-train et son cou sont volumineux et puissants ; sa tête (hure) est conique, prolongée d'un groin très allongé appelé boutoir, et de deux grandes oreilles mobiles. L'ouïe et l'odorat sont très développés alors que sa vue est médiocre. Ses canines sont très développées, les supérieures s'appellent les grès et les inférieures des défenses qui mesurent de 10 à 20 cm, parfois plus, et qui poussent tout au long de la vie du sanglier mâle. La laie ne possède pas de défenses. En ouvrant et fermant sa gueule il aiguise ses défenses sur les grès qui sont acérées en permanence.

Son poil est rêche, son duvet épais, son pelage varie selon les espèces, roux, noir ou grisonnant. Les mâles pèsent environ 150 kilos et les femelles jusqu'à 110 kilos. Sa vitesse de pointe peut atteindre les 70 km/h. En ce qui concerne son cri, on lui attribue différents termes. Le marcassin « couine» et à l'âge adulte le sanglier grogne, nasille ou grommelle, pour communiquer il émet des grognements et des souffles tout en se nourrissant. En situation de danger il le fait comprendre en manifestant son mécontentement par ce que l'on appelle « le casse noix», il claque ou frotte ses dents les unes contres les autres.

MODE DE VIE ET HABITAT

Le mâle est plutôt un solitaire excepté pendant les périodes de rut. Les femelles aiment à se regrouper et vivent en « harde » ou « compagnie » de 10 à 20 individus, menée par une laie dominante. La structure sociale est de type matriarcal.

Le sanglier élit domicile dans les sous-bois et forêts mixtes ou de feuillus. Quand il n'est pas à la recherche de nourriture, il se repose dans sa bauge, un creux dans le sol dans un endroit très abrité parmi les ronces les plus impénétrables. C'est à partir du crépuscule que le sanglier se nourrit généralement. Même si on peut aussi l'observer en journée. Il a pour habitude de se rouler dans des mares de boue appelées «souilles» pour se rafraîchir (car il ne transpire pas) et éliminer les parasites. Ensuite couvert de boue il se frotte contre un arbre pour se nettoyer.

ALIMENTATION

Le sanglier se nourrit essentiellement la nuit, sa nourriture est d'origine animale ou végétale, il possède une forte propension à pouvoir s'adapter à des variations alimentaires importantes, s'accommodant de ce qu'il trouve dans la nature en fonction des saisons mais sa consommation est dominée par les végétaux. Il affectionne particulièrement les glands, faines, châtaignes, pomme de terre, maïs et autres céréales. Son régime carné se compose le plus souvent de cadavres d'animaux (petits rongeurs, larves d'insectes, lombrics...etc)

Il n'est pas rare de voir des zones entièrement labourées par une compagnie de sangliers, souvent en forêt mais aussi en lisière ou dans les champs. Ce sol retourné est le résultat de la recherche de lombrics. Il retourne le sol avec son boutoir en poussant la terre devant lui. Le groin du sanglier est très sensible et lui permet de repérer la nourriture jusqu'à 100 mètres.

LA REPRODUCTION

La période du rut débute en septembre pour s'achever en mars, les naissances ont lieu de février à juin. La gestation dure en principe 3 mois, 3 semaines et 3 jours soit 115 jours. La laie construit un abris de végétaux appelé « chaudron» pour mettre bas et donne naissance à une portée de 3 à 10 marcassins. Ils arborent un pyjama beige à rayures brunes. Après 3 à 4 semaines d'allaitement ils sont sevrés

Le sanglier est un animal qui marque son passage, on dit qu'il détruit l'environnement humain, labourant les champs, saccageant les cultures les prairies. Faute de place il se rapproche des villes, investit les jardins, retourne les pelouses et les potagers. Il fuit à l'approche de l'homme, mais la nuit dans le calme il n'hésite pas à pénétrer dans les zones habitées. Nous faisons face actuellement à une surpopulation nuisible qu'il faut réguler, notamment grâce aux chasseurs, mais n'oublions pas nous sommes tous responsables de cette situation. L'homme est un grand perturbateur de la nature, à mesure que sa population croît il s'étend de plus en plus sur les espaces naturels pour construire de nouvelles infrastructures. Tout cela engendre de nombreuses perturbations pour la biodiversité sans parler du changement climatique

Journée Rugby !

Le 4 avril 2023, les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Saint-Privat-en-Périgord, ont participé à une journée Rugby à la plaine des sports de Ribérac.

Cet évènement organisé notamment par l'USEP était en adéquation avec l'accueil de la coupe du monde de Rugby par la France.

Ainsi, 240 élèves de la grande section au CM2 ont pu se rencontrer tout au long de la journée lors de matchs et d'ateliers ■

Le Festival de la Vallée !

A l'occasion de la 30ème édition du Festival de La Vallée, plus de 3800 enfants du département ont pu partager des temps jeune public en expérimentant une journée complète de festival.

A cette occasion, les PS, MS, GS ont assisté au théâtre d'objets *"T'es qui toi ?"* du Friiiix Club et ont participé à l'éveil musical proposé par Les Sœurs Caronni à travers leur spectacle *"Petits pas voyageurs"*.

Les CP, CE1, CE2, CM1, CM2 ont quant à eux, profité du spectacle vivant "Petite sorcière" du Collectif La Luzège, et ont particulièrement apprécié le théâtre de rue "Playground" de Cie Primavez ■

Programme prévisionnel des associations de Saint-Privat-en-Périgord :

JUIN				
1	Récré des aînés	St Privat	Jeux	06 73 38 17 91
3	Comité des fêtes	St Privat	Fêtes des voisins pour tous les habitants de Saint Privat en Périgord	06 77 45 62 52
3	Eglise	St Privat	Concert	
24	Comité des fêtes	St Privat	Fête de la musique	06 77 45 62 52
30	Amicale Laïque	St Privat	Kermesse	06 75 66 59 88

JUILLET				
1	Festalemps Loisirs	Festalemps	Marché Gourmand	06 75 78 24 39
8	Assos communes	Festalemps / St-Privat	Passage du Tour de France	
29	Comité des fêtes	St Privat	Moules / frites	06 77 45 62 52

AOÛT				
5 - 6	Comité des fêtes Chasse St Antoine	Cumond	Brocante / Restauration sur place / Ball trap / Repas le Samedi soir	06 76 96 97 80 06 75 96 46 51
11, 12 et 13	Comité des fêtes	Festalemps	Fête locale	06 71 45 95 53
19	Comité des fêtes SAC	SAC	Voyage à Castillon la Bataille	06 76 96 97 80

SEPTEMBRE				
7	Récré des aînés	St Privat	Jeux	05 53 91 22 87
9 - 10	Amicale Laïque	St-Antoine	Bourse de rentrée	06 75 66 59 88
16-17	Assos communes	St Privat	Fête du Patrimoine	
23	Comité des fêtes	SAC	Fête de la musique	06 77 45 62 52
23	Question pour un champion	St Privat	Jeux	06 07 14 43 40

OCTOBRE				
14	A.L.S.AC.	St Antoine	Octobre Rose (marche	06 31 08 74 70
21	Comité des fêtes	St Privat	Fête de la bière	06 77 45 62 52

NOVEMBRE				
2	Récré des aînés	St Privat	Jeux	06 73 38 17 91
4 - 5	Amicale Festalinoise	Festalemps	Exposition Peinture	06 71 45 95 53
4 - 5	Amicale Laïque	St Antoine	Bourse aux jouets	06 75 66 59 88
11	Festalemps Loisirs	Festalemps	Marché de Noël	06 75 78 24 39
25	Chasse St Antoine	St Antoine	Repas Choucroute	06 75 96 46 51

Toute l'actualité de la commune sur www.saint-privat-en-perigord.fr

Comité des fêtes de Saint-Privat-des-prés

La saison des beaux jours a bien commencé pour le comité des fêtes avec la fête des voisins. Un moment conviviale qui a su marquer les liens des habitants de St-Privat-en Périgord. Nous nous retrouvons dans quelques semaines pour la fête de la musique le 24 juin au stade de foot pour danser au rythme d'un concert inédit à St Privat. Pour les plus sportifs, un rassemblement et casse-croûte aura lieu pour le Tour de France au neuf pied le 08 juillet.

Et pour clôturer la saison estivale du comité des fêtes de St Privat : les moules frites le 29 juillet.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour partager avec nous ces moments de convivialités.

MOTS CROISÉS

Les mots à trouver sont en occitan :

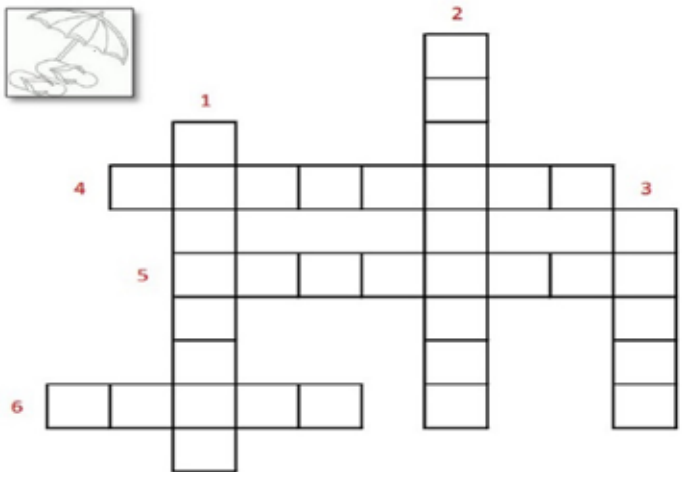

1) On les prend en été
2) On en fait une petite après le repas
3) Activité quotidienne des enfants durant l'été
4) Destination touristique sur la saison d'été
5) On en prend un petit avant le repas durant l'été
6) Autre Destination touristique sur la saison d'été

Ces photos ont été prises sur la commune...
A vous de deviner où ?

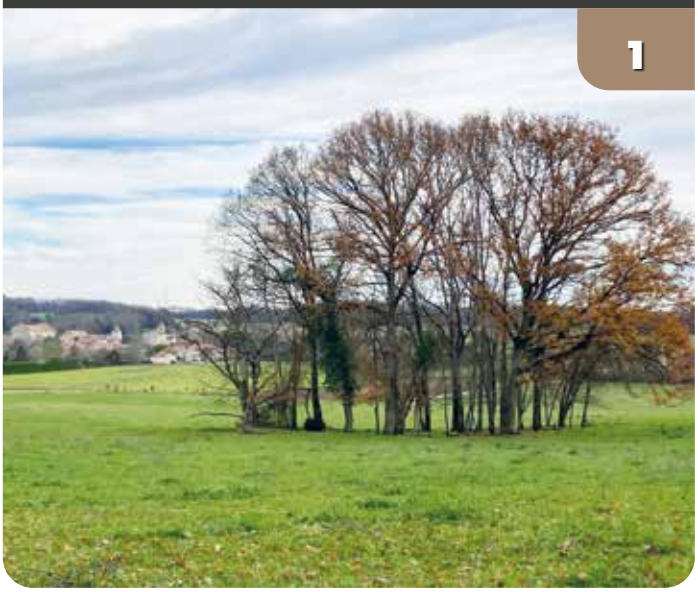

ASLSAC

Comme tous les ans l'association se mobilise pour Octobre rose.

Voici le déroulement de la journée du 14 octobre 2023 :

- Inscriptions à partir de 8h30 = 3€ (ASLSAC)
sur la place de St-Antoine

- Marche 7 et 10 kms (ASLSAC)

- Apéritif (Mairie de St-Privat)

- Repas organisé par l'ASLSAC sur réservations :
06 75 46 89 88 ou 06 81 74 47 05 ou 06 31 08 74 70

Apporter ses couverts complets
Menu 15€ :
Potage, assiette de charcuterie,
Poulet à l'espagnole + riz,
Salade, fromage et dessert

Comité des fêtes de Saint Antoine

La présidente de l'association, Denise Ragot se félicite du succès de l'animation à Cumond l'année dernière, organisée avec l'association de la chasse. Un grand merci aux personnes qui ont travaillé dans l'ombre et à tous les bénévoles qui nous ont permis de réaliser cette manifestation. Merci également à M. Pierre De Cumond qui nous a prêté le parc.

Les dates des prochaines manifestations ont été arrêtées au cours de l'assemblée générale :

5-6 août week-end à Cumond :
- Le 5 août : dîner dansant à 19h animé par Yann
- Le 06 août : messe à Cumond avec sonneurs de trompes, brocante et vide grenier à partir de 7h.

- 19 août voyage à Castillon la Bataille

- 23 septembre voyage à lourdes

- 2 décembre concours de belote

Tennis club de Saint Privat :

L'assemblée générale du club a eu lieu le 01 juin.

Malheureusement les effectifs du bureau sont insuffisants et nous faisons encore appel aux bénévoles amateurs de tennis pour qu'ils viennent nous aider à maintenir cette activité sur la commune. N'hésitez pas à m'appeler au 06 35 92 77 82. Cette année il a été décidé, avec l'aide de la mairie, de faire nettoyer le court à fond par un professionnel, et nous avons installé un panneau de signalisation du terrain de tennis. Bon été à tous.

La présidente, Marguerite Chaussade

LA VIE ASSOCIATIVE

Amicale Laique

L'équipe de l'amicale laïque a participé à la chasse aux œufs organisée par la Mairie, la bibliothèque et l'école, en vendant des boissons et des pâtisseries.

Nous avons aussi organisé notre bourse aux vêtements printemps/été en avril.

Nous tenons à remercier ceux qui nous soutiennent dans nos projets comme bénévole, en préparant des pâtisseries, en venant acheter.

Rappelons que l'argent récolté va permettre à nos enfants de faire une sortie scolaire.

Nous vous informons que nous allons faire une bourse spéciale "rentrée" le week-end du 9 septembre et une bourse "Noël" le week-end du 4 novembre.

Surveillez nos publications pour avoir les informations.

A bientôt pour partager ces jolis moments !

L'équipe de l'amicale laïque

Résultat MOTS CROISÉS :

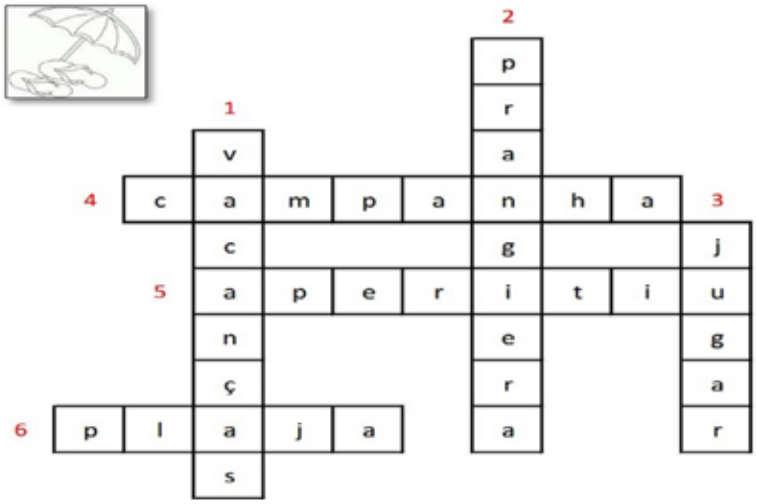

Réponses DEVINETTES PHOTOS :

1. La Marteille - Saint-Privat-des-Prés
2. La Marronière - Saint-Antoine-Cumond
3. Le Liman - Festalamps

RIBERAC IMPRIMERIE
IMPRESSION PUB ADHÉSIVE SUPPORTS RIGIDES TEXTILE GRAPHISME

Rédaction : Mairie de St-Privat-en-Périgord - Réalisation : SAS Ribérac Imprimerie